

Les 12 propositions du SNES-FSU Aix-Marseille pour les collèges et les lycées de l'éducation prioritaire



1) **Abaisser les effectifs des classes**

progressivement à 20 élèves maximum en 5 ans, et dédoubler la moitié du temps scolaire, en commençant par exemple par le français. Proposer du soutien scolaire au sein de l'établissement, avec des personnels Education Nationale.

2) **Renforcer les vies scolaires**

en injectant des emplois (CPE, AED, AP, AVS : aux statuts améliorés), en dotant chaque établissement d'une infirmière et une assistante sociale à temps plein, maintenant deux CPE. Instaurer une prime ZEP pour les Assistants d'Education.

3) **Libérer du temps**

pour les équipes pédagogiques en attribuant deux heures hebdomadaires de décharge à tous les professeurs en commençant par les professeurs principaux (deux par classe de l'éducation prioritaire)

4) **Conforter la cohésion des équipes**

en partageant la prime ECLAIR entre tous les collègues dès 2013, en la refondant dès 2014 en une NBI sensible revalorisée et étendue à tous les établissements de l'éducation prioritaire, revenir aux fonctions et missions qui distinguent un petit nombre au détriment de tous et brisent les solidarités d'équipe.

5) **Respecter la professionnalité**

en démocratisant le fonctionnement des établissements, en rendant les équipes maîtresses de la définition du projet pédagogique, en offrant une formation initiale et continue renforcée et répondant aux besoins, incluant le travail entre pairs, en facilitant le travail avec les élèves.

6) **Changer les réseaux**

Pour permettre l'implication des équipes et assurer la concertation et la transparence, un nouveau comité exécutif, associant les élus au CA, devant rendre compte devant les CA des actions du réseau et de l'usage des fonds.

7) **Lutter contre le décrochage**

pilotée par l'éducation Nationale, en positionnant les équipes-pluriprofessionnelles sur la prévention, en amont, et les personnels de la MLDS, au statut revalorisé, en aval des sorties sans qualifications. Abonder les fonds sociaux et les crédits pédagogiques.

8) **Créer un corps de médiateurs sociaux**

en concertation avec les collectivités territoriales : qualifiés, formés et dotés d'un statut pérenne, pour accompagner les élèves et les familles en dehors du temps scolaire, faire le lien entre le système éducatif, les centres sociaux, les associations et les familles. Réhabiliter les locaux et les équipements scolaires (Manet, Versailles, ...)

9) Relancer l'aide aux associations laïques, *aux autres services publics, en concertation avec les collectivités territoriales et les autres ministères, pour retisser du lien social dans les quartiers aujourd'hui abandonnés par la collectivité. Développer les aides à la parentalité.*

10) **Réinscrire l'EP dans le droit commun**

l'éducation prioritaire en lui fixant pour objectif un égal accès aux poursuites d'étude au-delà du collège et une démocratisation de l'accès aux qualifications, à rebours des logiques de relégation sociale qui caractérisent ECLAIR

11) **Donner accès aux qualifications**

à tous les collégiens en améliorant la transition troisième/seconde, en développant l'offre de formations de second cycle, par la construction de nouveaux établissements, et rendant possible l'accès à toutes les voies des lycées. Les enseignements et les activités au collège doivent être pensées en vue de parcours scolaires continus. La formation des enseignants doit permettre de comprendre et de répondre à la grande difficulté scolaire.

12) **Inscrire l'EP dans la durée**

en sanctuarisant les budgets, en traçant des orientations garanties nationalement et en sortant des dispositifs dépendant des contingences locales et de la bonne volonté des acteurs locaux.

La carte de l'Education Prioritaire doit s'appuyer sur des indicateurs transparents et consensuels, sans instrumentaliser les résultats scolaires : % de catégories sociales défavorisées, % des élèves allophones, retards scolaires à l'entrée, ... mais aussi indicateurs issus de la politique de la ville (caractéristiques sociales, enclavement, mixité sociale, accès aux équipements culturels, sportifs,...)

Réduire le périmètre de l'Education Prioritaire et mettre fin au saupoudrage?

Nous n'y sommes pas favorables. On voit en effet que les quartiers touchés par la paupérisation se multiplient. On constate également que **seulement 11.3 % des élèves de sixième issus de milieux défavorisés en sont scolarisés en ECLAIR et 21.1% en RRS.**